

N° 43 — SEPTEMBRE 1972 — 6<sup>me</sup> ANNÉE

50 CENT

# منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

Dès maintenant retenez la

« V.O. Spéciale »

du 18 octobre

- La C.G.T. et le Programme Commun de la Gauche

— Prix : 2 F —

## L'ACTION A L'ORDRE DU JOUR

S'adressant, le 7 septembre, à plusieurs milliers de militants de la région parisienne, le secrétaire général de la C.G.T., Georges SEGUY, a abordé des sujets qui, en cette période de rentrée sociale, sont d'une portée nationale et intéressent non seulement toutes les organisations de la C.G.T., mais aussi l'ensemble des travailleurs.

Georges SEGUY a fait le point de la situation, « vérifié, comme il a dit, les comptes vis-à-vis des patrons et du gouvernement », c'est-à-dire précisé les positions du pouvoir et du patronat face aux revendications des salariés, et examiné enfin comment poursuivre dans les meilleures conditions le combat syndical.

Nos lecteurs trouveront en pages 4 et 5, des extraits de son discours.



# LA C.G.T., LES TRAVAILLEURS ET LE PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT

Pour les travailleurs et les travailleuses, une situation nouvelle a été créée par la signature entre le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste d'un programme commun de gouvernement, également approuvé par les Radicaux de gauche.

La C.G.T. se réjouit de l'événement. Depuis longtemps, elle ne cesse d'affirmer que l'intérêt des travailleurs passe par l'établissement d'un programme commun aux Partis de gauche et faisant sa place aux grandes revendications des salariés.

En 1967, elle déclarait : « Consciente de la nécessité de réunir d'importantes forces dans la lutte contre la réaction, pour la démocratie, la C.G.T. s'est maintes fois prononcée en faveur de l'union des forces ouvrières et démocratiques sans exclusive, fondée sur un programme commun à l'élaboration duquel elle a toujours souhaité pouvoir contribuer ».

Depuis lors, à plusieurs reprises, elle a réaffirmé cette position. Georges Séguy, tout récemment, lors du 38<sup>e</sup> Congrès, rappelait que : « nous n'avons jamais cessé de nous prononcer pour un programme commun qui prendrait en charges les intérêts des travailleurs... ».

La C.G.T. ne s'est pas bornée à des déclarations. Elle a discuté avec les Partis de gauche pour leur faire connaître les revendications qu'elle demandait à voir figurer dans le programme.

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. a salué l'accord comme l'un des plus importants qu'ait connu le mouvement ouvrier français.

Ce programme prend en charge les revendications de toutes les catégories de salariés : salaires, emploi, pouvoir d'achat, retraites, logement, éducation, loisirs... Il répond donc très concrètement aux intérêts de la classe ouvrière dont les travailleurs immigrés sont partie intégrante.

C'est un programme qui ne se contente pas de fixer des objectifs mais donne aussi les moyens de les réaliser.

Il offre la possibilité d'un large rassemblement des forces ouvrières et démocratiques.

Ainsi est ouverte la perspective prochaine d'un changement de politique et de transformations économiques et sociales dont la prospérité bénéficiera à ceux qui produisent les richesses.

Pour les travailleurs immigrés, la réalisation de ce programme de gouvernement revêt un intérêt particulier. En effet, le programme prévoit que « les travailleurs immigrés bénéficieront des mêmes droits que les travailleurs français, la loi leur garantira leurs droits politiques, économiques et sociaux », c'est-à-dire l'abolition des discriminations honteuses dont ils sont les victimes.

Revendication que la C.G.T. a été la seule à défendre pendant des dizaines d'années.

De plus, la victoire en France du programme commun de la gauche, de par ses répercussions internationales, sera une contribution à la lutte des peuples, pour la liberté et la paix.

Ceux qui luttent pour libérer leur patrie de la nuit du fascisme et du despotisme, comme en Espagne, au Portugal, en Grèce, au Maroc. Ceux qui luttent pour débarrasser leur pays de l'emprise écrasante des grands monopoles capitalistes comme en Italie et dans les pays d'Europe occidentale. Ceux qui luttent avec courage pour construire le socialisme et le relever des ruines de plus d'un siècle de colonialisme, comme en Algérie...

Les immigrés, originaires d'Afrique du Nord, sont donc partie prenante aux côtés de leurs camarades français, dans la réalisation du programme commun, pour faire triompher leurs intérêts immédiats et d'avenir.

Avec la participation  
de  
**GEORGES  
SÉGUY**

secrétaire général  
de la C.G.T.

**3<sup>e</sup> CONFÉRENCE  
NATIONALE  
SUR LES PROBLÈMES  
DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
IMMIGRÉE**

**24 et 25 novembre 1972**

C'est sous le triple mot d'ordre :

- une seule classe ouvrière ;
- solidarité d'intérêts ;
- égalité des droits garantis par un statut de l'immigration

que 400 délégués immigrés et français se retrouveront à Montreuil (Seine-St-Denis), avec les membres du Comité Confédéral National. Le Bureau Confédéral a fixé les objectifs de la III<sup>e</sup> conférence nationale de la C.G.T. :

- dresser le bilan des activités de la C.G.T. et de ses organisations sur les problèmes de la main-d'œuvre immigrée et en tirer les enseignements tant en ce qui concerne les questions générales que celles particulières à cette catégorie ;
- faire le point de la politique gouvernementale et patronale, compte tenu de la situation générale et des mesures prises par le pouvoir en matière d'immigration ;
- mettre à jour la Charte revendicative et définir quelques objectifs d'action ;
- faire avancer plus largement parmi les travailleurs immigrés l'orientation du syndicalisme de masse, de classe et démocratique et auprès des travailleurs français et immigrés, nos conceptions de la solidarité ouvrière internationale : conditions indispensables pour l'élargissement des luttes, le renforcement de la C.G.T. et de l'unité ;
- élargir nos rapports bilatéraux et multilatéraux avec les centrales concernées par les problèmes des travailleurs migrants, notamment au niveau européen, en étroite liaison avec la F.S.M.

## BULLETIN D'ADHESION

### بطاقة الانخراط

Nom ..... الاسم  
Prénoms ..... السن  
Adresse ..... العنوان  
Profession ..... الحرفة  
Entreprise ..... العمل  
Localité ..... المقاطعة Département ..... البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.  
soit à la C.G.T. 213, rue Lafayette Paris X<sup>e</sup>

تسلم او ترسل اما للممثل النقابي لتنظمة س. ج. ت. واما للقرس. ج. ت.  
٢١٣ شارع لافاييت باريس ١٠

الس. ج. ت. بكل  
مكان وفي صالح الجميع

أنخرط في الس. ج. ت.

# CONSTRUCTION

## POUR UNE C.G.T. PLUS PUISSANTE, PLUS EFFICACE

### GRANDE CAMPAGNE D'ADHÉSIONS

Par Jean Faurie, Secrétaire de la Fédération de la construction

L'action revendicative dans les industries de la construction a été d'une grande intensité au cours de ces derniers mois.

Fraternellement unis, sur la base de leurs intérêts, de leurs objectifs communs, français et immigrés ont mené de multiples luttes dans les chantiers, entreprises, départements, branches professionnelles.

1.200.000 d'entre eux étaient dans la grève nationale de 24 heures, le 23 avril 1972, à l'appel de la Fédération de la Construction C.G.T., pour :

- 1.000 F au point 100 pour 40 heures par semaine ;
- le droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 800 F par mois ;
- la garantie de l'emploi au niveau de l'entreprise et de la profession ;
- l'extension des droits syndicaux, leur adaptation aux particularités de nos industries ;
- la mise en place d'équipements sanitaires, culturels et sociaux pour les travailleurs et leur famille.

Les 7 et 23 juin, ils ont été aussi, et massivement, à la pointe du combat général de la classe ouvrière, dans sa lutte pour les objectifs prioritaires communs à tous.

Ces luttes multiples, à tous les niveaux, ont permis d'obtenir des succès partiels certes, mais appréciables :

- DANS LES ENTREPRISES**, augmentation des salaires réels, des primes diverses ;
- l'application correcte de la mensualisation,

- l'amélioration des conditions d'hygiène et sécurité,
- du droit syndical,
- réduction du temps de travail sans perte de salaire.

**DANS LES REGIONS, DEPARTEMENTS**, le relèvement parfois important des barèmes minimaux de salaires, dépassant souvent les 10 % et atteignant pour certains échelons 15 ou 20 %.

**SUR UN PLAN PLUS GENERAL**, le droit acquis pour tous les immigrés d'être électeurs et éligibles aux élections d'entreprises est un grand succès que la pression syndicale dans l'entreprise permettra d'améliorer.

La Fédération de la Construction C.G.T. félicite chaleureusement les travailleurs immigrés pour la part importante qu'ils ont prise dans l'action, la grève, les manifestations de rues et dans les succès obtenus. Elle salue ceux qui dans la dernière période ont adhéré nombreux à la C.G.T., comme à Fos-sur-Mer, Gourin, Lorient, Saint-Quentin, Grenoble, Le Mans.

#### ET MAINTENANT...

La satisfaction urgente des objectifs prioritaires (S.M.I.C. à 1.000 F (point 100), la garantie du pouvoir d'achat par l'échelle mobile, la retraite à 60 ans...) est devenue une exigence si forte que patronat et pouvoir ne pourront plus longtemps s'y opposer. Ces revendications essentielles, ainsi que celles qui sensibilisent plus les travailleurs immigrés (égalité des droits sociaux, logement, alphabétisation, etc...) nécessiteront d'autres luttes de l'entreprise au plan national, des organisations C.G.T. plus nombreuses, plus puissantes sur les lieux du travail.

#### POUR DES SUCCES IMPORTANTS ET DURABLES

Pour mener à bons termes le combat pour le bien-être, des conditions de vie et de travail plus humaines et contre toute discrimination, un renforcement sans précédent de la C.G.T. dans la construction s'impose. Afin de créer les conditions indispensables à des succès plus importants et durables, la Fédération de la Construction C.G.T. lance dès maintenant une grande campagne de recrutement qui doit se solder par des dizaines de milliers d'adhésions de travailleurs français et immigrés, d'ici la fin de l'année 1972.

Les syndicats du bâtiment, des Travaux Publics et des matériaux de construction se réjouissent d'avoir dans leurs rangs un grand nombre de syndiqués, de militants d'origine immigrée, aux côtés des camarades français. Sans cela, comment les uns et les autres auraient-ils pu lutter et obtenir des avantages professionnels appréciables, identiques pour tous (C.N.P.O., C.N.R.O., mensualisation, etc...).

Tous ces militants, ces syndiqués se réjouissent de voir aussi que c'est par centaines de milliers que français et immigrés « non syndiqués » partagent les objectifs de la Fédération C.G.T. et participent aux initiatives d'action pour les faire aboutir.

Mais pour vaincre, de l'entreprise au plan national, il faut que la grande masse de ces « non-syndiqués » rejoigne et adhère à la C.G.T., l'organisation qui colle le plus à leur réalité, à leurs aspirations.

Dans une entreprise, face au patron, la force du syndicat c'est le nombre de travailleurs syndiqués et leur participation à l'activité du syndicat.

Face au patronat de la construction, la puissance de la Fédération C.G.T. c'est des milliers de syndicats groupant sans distinction de nationalités des centaines de milliers d'adhérents.

#### UN DEVOIR, ADHERER, FAIRE ADHERER A LA C.G.T.

Par votre nombre dans les Industries de la Construction (600.000 sur 1.800.000) vous, travailleurs immigrés, représentez une force déterminante. Votre rôle dans l'économie nationale, votre poids dans les luttes, vous confèrent les mêmes droits, les mêmes devoirs que les travailleurs français.

En adhérant et faisant adhérer massivement aux syndicats C.G.T. de la Construction, en participant à part entière à leur activité, vous contribuerez plus efficacement au succès des actions nécessaires en direction de votre propre patronat, du Conseil National, du Patronat Français et du Pouvoir.

Vous renforcerez l'action indispensable qui fera devenir une réalité bénéfique pour tous, les transformations sociales à l'ordre du jour en France avec le programme commun du gouvernement du Parti Communiste Français, du Parti Socialiste et de radicaux de Gauche.

### من أجل س. ج. ت. أكثر قوة وفعالية يجب عليكم الاشتراك والعمل على الاشتراك في الـ س. ج. ت.

باعدادكم في صناعة البناء هناك ( ٦٠٠ ألف عامل من أصل مليون و ٨٠٠ ألف عامل ) ،  
انتم ايها العمال المهاجرون تمثلون قوة حاسمة . ان دوركم في الاقتصاد الوطني ، وثقلكم في  
النضال ، يسمح لكم بالحقوق والواجبات المتساوية كالعمال الفرنسيين .

ان عضويتكم وانضمامكم الفعال في نقابة الـ س. ج. ت. لعمال البناء ، ومساهمتم هي  
جزء من نضالها مما يسمح لها بالدفاع والانتصار لحقوقكم بشكل مباشر امام الاعراف ، وامام  
المجلس الوطني للاعراف الفرنسيين والحكومة .

يمكنكم ان تضيفوا الى اعمالها قوة وصلابة من اجل ان تكون حقيقة ملموسة للجميع .  
فالتغيير الاجتماعي موضع اهتمام وعناية في فرنسا بالنسبة للبرنامج المشترك للحكومة الموقع من  
قبل الحزب الشيوعي الفرنسي والحزب الاشتراكي والحزب الراديكالي اليساري .



## BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS FAMILIALES (Famille en France)

L'augmentation de 6 % des allocations familiales décidée récemment, prend effet au 1<sup>er</sup> août 1972.

Cette augmentation sera appliquée dès la mensualité d'août, réglée au mois de septembre.

Précisons que cette augmentation ne porte que sur les allocations familiales versées en France et n'a pas d'incidence pour les familles restées au pays.

D'autre part, la Caisse centrale d'Allocations familiales de la Région parisienne a rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les nouveaux textes tiennent compte du montant des revenus imposables des chefs de famille pour la détermination du droit éventuel à l'allocation de salaire unique ou de la mère au foyer.

Il est donc important de remplir la déclaration de ressources que vous avez déjà reçue et de la retourner à la Caisse.

Si vous ne remplissez pas cette déclaration ou si elle est incomplète, la Caisse suspendra le versement des prestations de salaire unique ou de la mère au foyer jusqu'à la réception de cette déclaration.

## المستفيدون من الاعانات العائلية (عائلة في فرنسا)

إن الزيادة 6% بالنسبة للاعانات العائلية التي تقرر من فترة قصيرة، قد وضعت موضع التنفيذ في 1 أوت 1972.

هذه الزيادة التي وضعت موضع التنفيذ في شهر أوت ستدفع في شهر سبتمبر الحالي.

نعلم بأن هذه الزيادة ستكون بالنسبة للعوائل التي تسكن في فرنسا وسوف لم تحسب لعوائل العمال التي تسكن في الدولة التي ينتسب إليها العامل.

ومن جهة أخرى، فالصندوق المركزي للاعانات العائلية في باريس يذكر، بأنه منذ 1 جويلية، إن المادة الجديدة هذه، تأخذ بالحساب المبلغ الخاص بالضريبة التي يقضرب العائلة من أجل تحديد إمكانية حق الاعانة العائلية للراتب الوحيد في العائلة أو لام غير عاملة.

إنه من الضروري ملء الاستمارات التي استلمتموها وإرسالها إلى هذا الصندوق.

وفي حالة عدم ملء هذه الاستمارات أو كانت ناقصة فإن الصندوق سيوقف الاعانة العائلية للعائلة التي لها راتب واحد فقط أو لأم غير العاملة التي حين استلام الصندوق المركزي في باريس الاستمارة كاملة.

## A PROPOS DU PROGRAMME COMMUN SOCIALISTES - COMMUNISTES - RADICAUX DE GAUCHE

On accusera certainement la C.G.T. d'une manœuvre politique à la veille des élections. Ses adversaires ne manqueront pas de dire que cette prise de position en faveur du programme commun sort de ses prérogatives strictement syndicales.

Dans une interview à « ANTOINETTE », le mensuel féminin de la C.G.T., Georges SEGUY a répondu :

« Depuis quatorze ans, la C.G.T., tout en luttant pour les revendications immédiates des travailleurs (les campagnes pour les 1.000,00 F et l'abaissement de l'âge de la retraite en sont la preuve éclatante), a dénoncé la politique poursuivie par le gouvernement. Parce que c'est une politique dominée par les intérêts des grandes puissances industrielles et financières et qu'elle est à l'origine des difficultés accrues qu'éprouvent tous les travailleurs dans leur vie quotidienne.

« La C.G.T. s'est prononcée pour un changement démocratique, indispensable, si l'on veut un progrès social durable. D'ailleurs, de nos jours, un syndicat qui voudrait nier les conséquences sociales désastreuses de la ligne suivie par le pouvoir en place se vouerait lui-même à la stérilité. La C.C.T. reste dans sa vocation d'organisation syndicale de masse en luttant pour le rassemblement de toutes les forces ouvrières et démocratiques indispensables à ce changement de politique. C'est pourquoi, conformément à ses statuts et aux décisions de tous ses Congrès, elle s'est prononcée et est intervenue activement en faveur de l'unité de la gauche et de l'union de tout le mouvement syndical français ».

# GEORGES SEGUY A LA MUTUALITE

# L'ACTION A L'ORDRE DU JOUR

Georges SEGUY souligne en commençant que le nouveau Premier ministre, P. MESSMER, se place lui-même, en matière sociale, sous le signe de la continuité, qu'il demeure fidèle à la ligne de son prédécesseur. Georges SEGUY procède en particulier à l'analyse du plan social gouvernemental.

« Le fameux « plan social » annoncé à grand renfort de publicité vole bien plus bas que l'avait laissé entendre le ministre des Affaires Sociales, si bas que pas un salarié en activité n'en bénéficiera. »

« RIEN pour le S.M.I.C., RIEN pour la garantie du pouvoir d'achat, RIEN pour l'âge et le taux minimum de la retraite, RIEN pour la réduction de la durée du travail.

Georges SEGUY fait ensuite le bilan des dérisoires mesures gouvernementales, et ajoute :

« On ne trouve, en fait, que du vent ou de vagues promesses dans ce plan ! »

« Quant au financement de ces maigres dispositions, qui ne sont pas cependant dénuées de préoccupations électorales, le gouvernement utilisera, pour des charges qui lui incombent, dans une proportion qu'il a refusé de révéler, de l'argent qui ne lui appartient pas en puisant dans les caisses des Allocations familiales et en augmentant la vignette au :

« En fait, seuls les patrons ont satisfaction ! »

Après avoir rappelé les deux grandes revendications qui restent au cœur des préoccupations du plus grand nombre, c'est-à-dire 1.000,00 francs minimum pour les salaires, 60 ans maximum pour les retraites, revendications devenues encore plus sensibles après la flambée des prix, Georges SEGUY examine un autre aspect de la situation des travailleurs aux plus basses rémunérations.

## AVEC LES VICTIMES DE LA SUREXPLOITATION

A titre d'exemple, Georges SEGUY décrit le sort des femmes et des jeunes qui connaissent, outre les bas salaires, des conditions de travail souvent insupportables et l'insécurité de l'emploi, et déclare :

« ...elles supportent jusqu'au jour où leur colère longtemps accumulée explose. »

« Piètre syndicaliste serait le militant qui pourrait rester insensible à une telle surexploitation ou qui suspecterait de déviation gauchiste les explosions de colère qu'elle engendre inévitablement. »

A propos du S.M.I.C. et de la garantie du pouvoir d'achat, Georges SEGUY rappelle que, pour la C.G.T., on peut certes envisager d'arriver aux 1.000,00 F par étape, mais à la condition qu'il conserve sa valeur en pouvoir d'achat, c'est-à-dire par l'application de l'échelle mobile. Ce qui remet sérieusement à l'ordre du jour la question litigieuse de l'indice des prix. Le rattrapage du S.M.I.C. sur l'évolution moyenne des salaires est de ce point de vue la première mesure à prendre.

Il souligne ensuite la dégradation de la situation de l'emploi (766 500 personnes à la recherche d'un emploi, soit 12,1 % de plus en un an). Traitant des conditions de travail, il cite le chiffre tragique de deux accidents mortels par heure de travail en 1970. Il attire l'attention des militants sur les menaces envers la Sécurité Sociale. Il constate qu'à l'heure de la rentrée des classes les problèmes de l'école ne sont pas réglés et qu'alors que les travailleurs ont acquis le droit au perfectionnement, non

seulement l'Education Nationale se démet de son devoir d'assurer cette formation nécessaire à notre époque, mais multiplie les obstacles.

## LA MEDAILLE D'OR DES SCANDALES

En vérité, dit Georges SEGUY, ce sont toutes les catégories de salariés du pays qui sont touchées par la politique du pouvoir. Il s'arrête sur la situation particulière faite à chaque catégorie de travailleurs. Après avoir rappelé les premiers succès obtenus pour les travailleurs immigrés en matière d'allocations familiales, de droit de vote et d'éligibilité, de logement, contre certaines mesures racistes et la xénophobie, Georges SEGUY ajoute :

« ...Mais, l'essentiel reste à faire pour aboutir, comme le propose notre projet de statut de l'immigration, à l'égalité des droits, pour créer des conditions décentes d'accueil et promouvoir une alphabétisation et une formation professionnelle en rapport avec les besoins réels. »

Puis Georges SEGUY procède à une autre énumération : celle des scandales.

« Il n'y a que deux domaines où les résultats du pouvoir et du patronat sont remarquables :

● Celui des profits des grandes sociétés, en hausse constante : + 55,80 % pour 22 entreprises ; + 62,40 % pour 5 banques parmi les plus grandes.

● Et celui des scandales. Si on avait créé une épreuve olympique de scandales polymultipliés, la FRANCE aurait, à coup sûr, décroché la médaille d'or !

A propos de la fameuse caisse antigrevé, il révèle comment le groupement patronal de la métallurgie enseignne l'art et la manière de ne pas payer d'impôts sur les sommes affectées à cette caisse.

Le Secrétaire Général de la C.G.T. dénonce également une autre pratique frauduleuse, mais toujours d'inspiration anti-ouvrière, qui consiste à faire payer par certaines Caisses d'assurance chômage (76,39 F par jour) des individus chargés de détecter les militants de la C.G.T. et ceux du Parti Communiste.

## NEGOCIATION A FROID OU A CHAUD ? C'EST AU GOUVERNEMENT ET AU C.N.P.F. DE CHOISIR

Georges SEGUY rappelle également que la C.G.T. avait proposé au gouvernement et au patronat de négocier sur de nombreuses revendications déposées par la C.G.T. :

— Mensualisation du S.M.I.C. ; suppression des abattements de zone ; conditions de travail ; droit de licenciement et sanctions disciplinaires ; indice des prix ; éligibilité à 18 ans ; immigration.

Georges SEGUY devait conclure sur cette question en déclarant :

« Nous ne sommes pas des partisans de tout ou rien et jamais une ouverture pour discuter sérieusement ne s'est heurtée à une attitude hermétique de notre part. »

« Les négociations indispensables peuvent se dérouler à froid ou à chaud, c'est au gouvernement et au C.N.P.F. de choisir. »

## L'ACTION A L'ORDRE DU JOUR

« Ceci dit bien entendu pour les questions que le ministre des Affaires Sociales accepte d'examiner, il reste que les dernières déclarations du gouvernement et du C.N.P.F. laissent la porte fermée à la négociation des grands problèmes qui appellent pourtant des solutions urgentes. »

« Faute de pouvoir négocier sur ces objectifs revendicatifs essentiels, il nous reste à organiser l'action pour les faire aboutir. »

« Nous avons déjà échangé nos vues à ce propos avec les camarades de la C.F.D.T. », a déclaré Georges SEGUY.

## POUR PLUS DE VOLONTE UNITAIRE

« Sans attendre qu'on en discute, la C.F.D.T. a fait connaître, comme c'est son droit, comment elle conçoit la prochaine phase de la lutte. »

« Il s'agirait d'octroyer un contingent de huit heures de grève aux travailleurs en leur laissant le soin de les prendre durant un mois en une ou plusieurs fois, un peu comme on prend une option. »

« La recherche de l'originalité en matière d'action peut se comprendre, mais elle ne doit pas conduire à l'irréalisme qui est l'antichambre de l'irresponsabilité. Il est facile d'imaginer l'inédit, mais si rien ou pas grand chose n'en découle dans la pratique, c'est de l'idéalisme ; or, nous avons pour habitude de rester les pieds sur terre. »

« Le mécontentement des travailleurs est général et, bien qu'inégale, leur combativité s'affirme dans toutes les professions. »

« Dans ces circonstances, les confédérations devraient tout d'abord recommander aux syndicats de mettre à jour les revendications, de les déposer dans les meilleurs délais et d'exiger l'ouverture des négociations. Elles devraient également impulser l'action dans toutes les professions, sous toutes les formes, afin d'imposer aux employeurs à tous les niveaux le maximum de concession. »

Et Georges SEGUY de conclure sur cette question :

« Et lorsque le moment sera venu de coordonner l'ensemble à l'échelle nationale, si l'intransigeance patronale et gouvernementale persiste, il sera temps d'examiner les meilleures modalités de cette coordination sous initiative de responsabilité confédérale. »

« Enfin, il est souhaitable que la C.G.T. et la C.F.D.T. conjuguent leurs efforts pour rallier à l'unité d'action à l'échelle nationale la F.E.N. et F.O. »

## LE PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

Georges SEGUY devait également traiter du programme commun.

« Si, pratiquement, rien n'a changé dans la politique de coalition gouvernementale et patronale, par conséquent dans notre section revendicative, en revanche, un changement qualitatif d'une importance considérable est intervenu à gauche : il s'agit du programme commun de gou-

vernement qui ouvre les perspectives de changement auxquels les travailleurs aspirent... »

« Entre le capitalisme et le socialisme, il y a à présent la transition clairement définie par le programme de la gauche ; c'est une réalité par rapport à laquelle le mouvement syndical doit clairement se déterminer. »

« Pour la C.G.T., c'est déjà fait ; pour les autres organisations, la réflexion continue, et c'est avec la volonté d'y intéresser les travailleurs que nous avons proposé à la C.F.D.T. d'ajouter le programme commun aux thèmes en cours de discussion entre nos deux centrales... »

« Sans atténuer en rien notre action revendicative, bien au contraire, nos militants, nos organisations, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir, sur la base du programme commun, le rassemblement de toutes les forces syndicales ouvrières. »

« Notre engagement résolu ne change rien à notre indépendance syndicale, à notre libre détermination pour le présent et l'avenir. A cet égard, les termes mêmes du programme nous donnent pleinement satisfaction... »

« Nous soutenons le Programme Commun parce que c'est présentement l'unique moyen réel de battre le pouvoir des monopoles, de combattre efficacement le capitalisme et frayer la voie au socialisme. C'est l'intérêt des travailleurs qui nous commande d'agir ainsi... »

« Les syndicalistes qui, à l'instar des gauchistes, donneront plus d'importance à leur réserve sur le programme qu'à leur soutien et jetteront ainsi la suspicion sur l'unité de la gauche, apporteront volontairement ou non de l'eau au moulin de l'adversaire de classe. Ceux-là s'exposeront à être désavoués par les travailleurs. »

Georges SEGUY devait également exposer d'autres perspectives confédérales : la première, la diffusion de la « VIE OUVRIERE » et une deuxième liée à la lutte revendicative, le recrutement.

## UNE DEUXIEME GRANDE PREOCCUPATION : RECRECITER EN MASSE

« L'autorité et le prestige de la C.G.T. sont en hausse, sachons traduire cet avantage par des centaines de milliers de nouveaux adhérents. »

« Tout ce que nous avons dit à propos de la démocratie syndicale et de la démocratie ouvrière en relation avec notre conception du syndicalisme démocratique de masse et de classe reste absolument juste et les décisions de notre 38<sup>ème</sup> Congrès à cet égard doivent continuer à inspirer tout notre travail syndical. »

« Mais, présentement, ce qui doit prédominer, c'est la nécessité d'organiser le recrutement à l'échelle des possibilités qui nous sont offertes. »

« Le bulletin d'adhésion est pour chaque militant et pour tout syndiqué désireux d'apporter sa contribution personnelle au succès de la lutte un instrument de travail indispensable. »

Georges SEGUY termine par un pressant appel à la solidarité ouvrière internationale. En tout premier lieu, il demande de redoubler d'efforts pour soutenir nos frères héroïques du VIET-NAM.

Les sous-titres sont de la rédaction.

# LOI SUR LA RÉPRESSION DU RACISME

Une loi relative à la lutte contre le racisme vient d'être promulguée après des années de lutte des organisations démocratiques et syndicales, en particulier de la C.G.T.

## REPRESSION EN MATIÈRE D'INJURE ET DE DIFFAMATION

Les injures et diffamations en matière raciale étaient déjà punies par le décret-loi du 21 avril 1939 (inséré dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse). L'ancienne loi exigeait que l'injure ou la diffamation aient eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou habitants. Il fallait donc, pour obtenir une condamnation, prouver que ce délit avait été commis dans ce but. Le nouveau texte a supprimé cette exigence. Il suffira maintenant que l'injure ou la diffamation aient été formulées. La nouvelle loi réprime également la provocation à la haine ou à la violence raciale par la presse, imprimés, discours, etc... Il sera donc possible de faire condamner certains journaux qui orchestrent les campagnes de haine et de racisme.

## DELITS NOUVEAUX DE DISCRIMINATION RACIALE

Des poursuites pourront être exercées contre les personnes qui, en raison de leur fonction ou de leur position sociale, font une discrimination raciale.

Il en est ainsi :

- pour les dépositaires de l'autorité publique ou les citoyens chargés d'un service public, qui refusent sciemment un droit quelconque à une personne ou un groupe de personnes en raison de son origine ou de son appartenance à une ethnique, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- pour les personnes dont la profession est d'offrir des biens ou des services et qui refusent à ces mêmes personnes ou groupements de personnes de leur vendre des fournitures ou d'exécuter des prestations de service. Pourra donc être condamné un restaurateur, un hôtelier, refusant de servir un repas ou louer une chambre en raison de l'origine du client ;
- pour les employeurs qui refusent d'embaucher ou qui licencient des travailleurs en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnique, nation, race ou religion déterminée, ou

qui auront soumis, sans raisons légitimes, une offre d'emploi à des conditions fondées sur un critère racial. Les annonces « demande ouvrier européen » ou « personnes de couleur s'abstenir », constituent donc un délit punissable.

## LES SANCTIONS

Les peines prévues sont de deux mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 2 000 à 10 000 F. Pour les dépositaires de l'autorité publique, l'amende sera de 3 000 à 30 000 F, ainsi que pour les personnes qui sont poursuivies pour les délits d'injure et de diffamation racistes, il en est de même pour la provocation à la discrimination à la haine ou à la violence raciale.

Mais le prévenu pourra, s'il n'est pas récidiviste, bénéficier du sursis. En outre, les juges peuvent accorder le bénéfice des circonstances atténuantes pour réduire les peines prévues.

En cas de récidive, cependant, il n'y aura pas de sursis et les peines seront aggravées.

## DROITS RECONNUS AUX ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LE RACISME

Le Procureur de la République a la charge des poursuites pénales. Mais il n'est pas tenu de poursuivre sauf lorsque la victime de l'infraction se constitue partie civile, c'est-à-dire demande au tribunal correctionnel de condamner le prévenu à lui verser des dommages et intérêts pour le préjudice subi du fait de l'infraction. La loi nouvelle permet également aux associations régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans, qui se proposent dans leurs statuts de combattre le racisme, de se constituer partie civile et de déclencher ainsi les poursuites. Lorsqu'il s'agit d'un délit d'injure ou de diffamation dirigé contre une personne individuellement, l'association devra avoir reçu l'accord de celle-ci pour agir.

La nouvelle loi devrait permettre de mieux combattre les diverses formes de racisme dont sont victimes les immigrés.

La répression n'est pas l'unique moyen de lutter contre le racisme. Il est nécessaire également de prendre d'autres mesures pour créer les meilleures conditions de vie et de travail pour les millions d'immigrés en France, pour garantir dans le cadre de l'égalité des droits, leur dignité et leur liberté.

# OFFRES RACISTES D'EMPLOI

La Société de travail temporaire « INTERTRA » dont le Président Directeur général est M. TOMASINI, alors secrétaire général de l'U.D.R., le parti au Pouvoir, fait beaucoup parler d'elle depuis un certain temps. Ce fut d'abord l'affaire du fichier de l'O.R.T.F. Une partie importante de la presse a rendu compte dans quelles circonstances elle a négocié la vente du fichier des téléspectateurs de vingt-deux départements, soustrait frauduleusement au centre de l'O.R.T.F. de Rennes.

Ensuite, dans « LE PARISIEN LIBRE » du 29 juin, puis dans « FRANCE SOIR » du 30 juin, elle fait publier dans les offres d'emploi des annonces demandant des ouvriers professionnels en précisant « nationalité française ». L'une tendant en France à rejeter des usines les immigrés de toutes nationalités ; l'autre sur laquelle on peut lire : « Recherche pour chantiers en Algérie, région d'Oran, soudeurs... nationalité française », voulant cette fois interdire aux Algériens de travailler dans leur propre pays.

Ces annonces ont un caractère raciste et de provocation à la haine raciale. Elles devraient en toute justice valoir à leurs auteurs les rigueurs de la loi. Le Ministère public peut les poursuivre même s'il n'y a aucune plainte de déposée officiellement !

La C.G.T. a donc, dans une lettre du 29 juin, élevé une vive protestation auprès du Ministère du Travail.

Au moment même où le Ministre répondait à la C.G.T. qu'il avait pris les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses, un nouveau scandale éclatait.

## UNE NOUVELLE PROTESTATION DE LA C.G.T.

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. a élevé une vigoureuse protestation après avoir pris connaissance de circulaires adressées par l'Agence Nationale pour l'Emploi - Centre Régional de Paris - aux sections départementales et locales de cet organisme. Ces directives concernent l'offre d'emploi de la Société CITROEN relative à 1.600 emplois d'ouvriers spécialisés, français et immigrés.

Cette offre d'emploi de la Société CITROEN communiquée par l'Agence Nationale précise : « EUROPEENS (pas de Nord-Africains ni Africains, sauf candidats exceptionnels) ». Une procédure spéciale de recrutement a été décidée sous couvert du Ministère du Travail : un correspondant de l'A.N.P.E. a été installé dans les bureaux d'embauche de la Société CITROEN : 78, rue Balard.

Le Bureau Confédéral, dans sa protestation contre ces mesures inadmissibles qui vont à l'encontre des textes législatifs et réglementaires, dénonce « la complicité du gouvernement qui favorise la mainmise du patronat sur les Agences de l'Emploi et accorde des pouvoirs exorbitants à la Société CITROEN laquelle croit pouvoir se placer au-dessus des lois en bafouant le droit syndical. Dans cette entreprise s'exerce une répression permanente à l'encontre des travailleurs français et immigrés, les agissements des hommes de main de la C.F.T. sont couverts par la Direction, le personnel est sélectionné en fonction de critères syndicaux, politiques et raciaux et le renouvellement des contrats à durée déterminée est refusé alors que d'autres travailleurs sont embauchés dans les mêmes conditions ».

Le Bureau Confédéral, en exigeant que cessent toutes mesures discriminatoires et illégales, a également déclaré que celles-ci engagent la responsabilité du Ministère des Affaires Sociales.

## TRIBUNAUX : UN MARCHAND DE SOMMEIL CONDAMNÉ

Deux ans de prison, 100 000 F d'amende, 3 000 F de dommages et intérêts pour chacun des 450 plaignants, tel est le verdict rendu par les magistrats de la 12<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle de Paris, contre un marchand de sommeil, après plaidoirie de Maître Fernand Benhaïem.

Les magistrats ont, en outre, lancé un mandat d'arrêt contre le gérant du Foyer qui exerçait sa coupable mais très lucrative activité à Ivry, dans le Val-de-Marne.

Condamner les marchands de sommeil est une bonne chose en soi, mais c'est insuffisant. Ce qu'il faut, c'est prendre au niveau gouvernemental les mesures qui s'imposent pour que chaque immigré puisse bénéficier d'un logement décent, comme ne cesse de le réclamer la C.G.T.

# AU 31-12-71, LES ALLOCATIONS FAMILIALES ACCUSENT 30 A 80 % DE RETARD SELON QUE LA FAMILLE EST EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE

Depuis 1958, les allocations familiales (qui constituent une partie intégrante des salaires) accusent un retard grandissant sur l'évolution du salaire minimum.

La C.G.T. revendique à la fois une indexation des allocations sur le S.M.I.C. et l'égalité des droits entre les allocataires dont les familles sont en France et ceux dont les familles sont restées dans les différents pays d'origine.

Le tableau ci-dessous montre ce que touchait au 31-12-71, chaque allocataire (non compris les majorations pour les enfants de plus de 10 à 15 ans), si le gouvernement ne s'était opposé à la double revendication de la C.G.T.

On relève, pour les familles de 4 enfants demeurées au pays, que la différence sur la base de la non application de l'égalité des droits et du fait de la non indexation des allocations familiales sur le S.M.I.C. représente annuellement : Algérie : 4.817,76, Maroc : 4.417,44, Tunisie : 4.993,44 dans le premier cas, et Algérie : 7.685,40, Maroc : 7.285,08, Tunisie : 7.861,08 dans le second.

## الاعانات العائلية للعوائل في الجزائر والمغرب وتونس

منذ عام ١٩٥٨، والاعانات العائلية (تؤلف قسما من ضمن الرواتب) تسجل تأخرا متزايدا بالنسبة لما يأخذه العامل من الراتب.  
في الوقت الذي تطالب فيه الـ س.ج.ت. بأن تكون الاعانة العائلية متكافئة مع الحد الأدنى للراتب وبالمساواة في الحقوق بالنسبة للمستفيدين من الاعانات العائلية سواء كانوا في فرنسا او في الدولة التي ينتسب اليها العامل.  
ان الجدول ادناه يبين ما يقبضه كل مستفيد من الاعانة العائلية بين ١٩٧١/١٢/٣١ (غير محسوب فيها الزيادة التي يتقاضاها الاطفال البالغين اكثر من ١٠ و ١٥ سنة) بعد ان رفضت الحكومة مطالبي الـ س.ج.ت.  
نلاحظ، ان كل عائلة تتكون من ٤ اطفال في الدولة التي ينتسب اليها العامل، تبين بان الفرق في المستوى وفي عدم التساوي بالحقوق وعدم التكافؤ بين الاعانة العائلية والحد الأدنى للراتب، يوضح لنا بالسنة الواحدة في الحالة الاولى : الجزائر : ٤٨١٧٧٦، المغرب : ٤٤١٧٤٤، تونس : ٤٩٩٣٤٤ وفي الحالة الثانية : الجزائر : ٧٦٨٥٤٠، المغرب : ٧٢٨٥٠٨، تونس : ٧٨٦١٠٨

Un père dont les 4 enfants sont en :	Touche actuellement (AF + SU (1))	Différence mensuelle familles hors France	Si les A.F. avaient suivi le S.M.I.C.	Il perd actuellement	% perte actuelle réelle
France .....	536,12	—	775,09	238,97	30,00 %
Algérie (2) .....	134,64	401,48	775,09	640,45	80,40 %
Maroc (2) .....	168,00	368,12	775,09	607,09	76,21 %
Tunisie (2) .....	120,00	416,12	775,09	655,09	82,23 %

(1) A.F. sans majoration pour enfant de plus de 10 ou 15 ans. S.U. non payé hors de FRANCE.

(2) Le montant transféré peut évoluer en fonction du taux de change des mandats internationaux.

## GENÈVE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Ouverte le 7 juin, la 57<sup>ème</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail a clôturé ses travaux 20 jours plus tard. La Conférence comptait 456 délégués, 881 conseillers techniques et de nombreux observateurs.

La fin de ses travaux a été marquée par le vote d'une résolution qui constitue un succès indiscutable des organisations syndicales de travailleurs et des forces progressistes présentes à la Conférence.

Cette résolution déposée par René DUHAMEL au nom de la C.G.T., par les syndicats d'U.R.S.S., de Hongrie, de Tchécoslovaquie, les syndicats chrétiens de Belgique et des Pays-Bas, soutenue par l'ensemble des autres organisations syndicales de toutes tendances, appuyée notamment par les gouvernements des pays socialistes, des pays scandinaves et des pays africains et arabes, condamne la politique coloniale du Portugal et demande que les mouvements de libération d'Angola, Mozambique et Guinée Bissau soient désormais associés aux activités et conférences de l'O.I.T.

Malgré l'opposition du gouvernement du Portugal et les réserves des gouvernements de l'O.T.A.N. et de la majorité des employeurs, cette résolution a été votée par 211 voix contre 0 et 84 abstentions.

La délégation du Portugal a immédiatement quitté la Conférence.

Une autre résolution sur « l'environnement », présentée par la C.G.T., les syndicats de Roumanie, du Canada, de Hongrie, de Gran-

de-Bretagne et de Norvège, amendée par le gouvernement du Pérou, a été adoptée à l'unanimité (avec les seules réserves du gouvernement français en raison de la condamnation implicite des essais nucléaires du Pacifique).

D'autres textes ont été adoptés, dont une résolution qui demande l'inscription de la question des travailleurs migrants à l'ordre du jour de la Conférence de 1974 et une autre qui propose la discussion de la situation des travailleuses en 1975, « Année internationale de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes ».

Des projets de conventions et recommandations concernant les répercussions sociales des nouvelles méthodes de manutention dans les docks, et l'âge minimum d'admission à l'emploi ont été élaborés pour adoption en 1973, après avis des gouvernements.

Un débat a également été engagé sur les conséquences sociales de l'automation et autres progrès de la technique.

Enfin le groupe « travailleurs » de la Conférence, répondant à l'appel de l'Assemblée Générale des Nations Unies, a décidé, à l'unanimité, de réunir en juin 1973 à Genève une Conférence syndicale internationale contre l'apartheid en Afrique du Sud. Un Comité préparatoire unitaire sera mis en place comprenant notamment les trois Internationales syndicales (F.S.M. - C.I.S.L. - C.M.T.) et les organisations régionales africaines. Il se réunira dans le second semestre 1972 à l'initiative du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid.

## L'AFFAIRE UNIDAD

Personne n'avait jamais osé mettre en cause le droit pour la plus puissante centrale syndicale française de s'adresser à telle ou telle catégorie de salariés, jusqu'au jour où le gouvernement a intenté un procès à « UNIDAD ».

Que reprochait-on à « UNIDAD » ? Son contenu ? Absolument pas ! Aucun texte délictueux n'a été relevé : dès lors, il aurait fallu poursuivre l'ensemble des publications de la C.G.T. qui expriment les mêmes idées et dans de nombreuses langues !

Or ! c'est uniquement le journal édité par la C.G.T. pour les travailleurs espagnols qui était poursuivi.

Le Ministère de l'Intérieur visait uniquement un journal qui déplait particulièrement à un certain gouvernement... celui du général Franco.

Pour ce faire, on n'a pas hésité à s'abriter derrière un décret-loi datant de... 1939 et visant à réprimer les activités subversives de la 5<sup>ème</sup> colonne nazie et ainsi « légalement » condamner la C.G.T. à 3 600 F d'amende.

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi déposé par la C.G.T. après la confirmation de la condamnation par la Cour d'Appel.

La C.F.D.T., intervenu dans le procès pour défendre une cause commune, ayant légalement et par deux fois été déclarée déboutée, paiera les frais de ses interventions.

On croit rêver ! Quand on sait que dans le même temps, le Président de la République gracie l'ancien chef de la milice sous l'occupation nazie à Lyon, Touvier, assassin de nombreux résistants français et immigrés. Alors que toutes facilités sont données aux « syndicats » franquistes qui ont collaboré avec les nazis, pour diffuser librement leur presse en France et même y développer de prétendues « activités sociales ».

La résistance dans les rangs de laquelle ont combattu de nombreux Espagnols, la liberté pour laquelle ils sont tombés, sont bafouées.

La C.G.T. veillera à ce que l'on puisse écrire, non seulement en espagnol, mais aussi dans toutes les langues.

# منبر للخدمات المغربي و التونسي

## مونيخ

بعد حوادث مونيخ، استنكر المجلس التنفيذي للـ س. ج. ت. في 6 سبتمبر الاعتداءات التي حصلت بالمدينة الاولى والتي عبر بها المجلس عن نعمة العمال ضد هذه الاعتداءات. واعرب عن تأثره بالنتيجة المؤلمة التي نتجت عنها.

ويعتبر المجلس التنفيذي الاعمال التي حدثت في مونيخ والتي قام بها فدائيون متطرفون، وكذلك الاعمال التي حدثت سابقا، كتغيير اتجاه الطائرات، تشكل عقبة خطيرة امام مصالح الطبقة العاملة والشعب الفلسطيني والشعوب العربية الاخرى، تلك المصالح التي تضامنت الـ س. ج. ت. مع الشعوب العربية في الدفاع عنها.

ان اعلان المجلس التنفيذي « يذكر دائما بموقف الـ س. ج. ت. من وجوب وجدان حل سياسي للموقف في الشرق الاوسط بعد الاعتداءات الاسرائيلية في عام 1967، وخاصة في وجوب التزام اسرائيل بقرارات مجلس الامن الدولي وانسحاب القوات الاسرائيلية من الاراضي المحتلة، والاعتراف بحقوق الشعب الفلسطيني الوطنية ».

## MOYEN-ORIENT

La C.G.T. a protesté contre les bombardements aériens des Israéliens au Liban, en Syrie et en Jordanie, qui ont fait plusieurs dizaines de victimes dont de nombreux enfants parmi la population civile.

La C.G.T. déclare en outre que « l'ampleur des opérations déclenchées et la volonté de les poursuivre, prouvent que le motif invoqué par le gouvernement d'Israël de la riposte à l'attentat de Munich — que la C.G.T. a condamné — est un prétexte qui sert sa politique agressive ».

En demandant l'arrêt de nouvelles agressions, la C.G.T. considère que « la paix, la sécurité et la justice, doivent être assurées à tous les peuples du Moyen-Orient, y compris du peuple Palestinien, dont les droits doivent être reconnus ». La C.G.T. rappelle également qu'elle était prononcée pour l'application par Israël des résolutions de l'O.N.U.

## MUNICH

Après l'attentat de Munich, se faisant l'interprète de l'indignation suscitée parmi les travailleurs, la Commission Exécutive de la C.G.T. a, dans un communiqué en date du 6 septembre, condamné fermement l'attentat perpétré au village olympique et exprimé une émotion devant le dénouement tragique de cet événement.

« La Commission Exécutive considère que les actes commis à Munich par un commando extrémiste, tout comme les détournements d'avions opérés antérieurement, nuisent gravement à la cause des travailleurs et du peuple de Palestine et des autres pays arabes, cause à laquelle la C.G.T. a constamment manifesté sa solidarité. »

Le communiqué de la Commission Exécutive « rappelle la position de la C.G.T., maintes fois exprimée, à savoir que les problèmes nés de l'agression israélienne de 1967, doivent trouver une solution sur le plan politique, notamment par l'application de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'évacuation des terres occupées par les forces militaires d'Israël et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien ».

## VIET-NAM :

### 27 ANS DE COMBAT

C'est le 2 septembre 1945 que le président Ho Chi Minh proclamait l'indépendance du Vietnam et fondait la République Démocratique du Vietnam. Mais ces 27 années qui nous séparent de l'événement ont été des années de combat pour protéger cette indépendance. D'abord entre 1947 et 1954, pour en finir avec le colonialisme français qui s'accrochait à un système dépassé de domination ; puis pour faire front à l'agression de l'impérialisme américain venu prendre le relais.

Le 27<sup>ème</sup> anniversaire de la R.D.V. a été célébré à Hanoï sous les bombes de Nixon. Depuis quelques mois l'agression U.S. a pris les proportions d'une fantastique entreprise de génocide systématique : chaque jour voit tomber sur le pays des milliers de tonnes de bombes. Mais la R.D.V. héroïque résiste à ce déluge de fer et de feu, assurant son rôle d'arrière inébranlable pour les combattants des forces de libération du Sud-Vietnam. Mieux même, malgré la guerre atroce, quel abîme que celui qui sépare la société socialiste du Nord qui, en quelques années, avait à son actif de remarquables réalisations dans les domaines de l'industrialisation, du développement agricole, de l'enseignement, de la santé, de la culture, et le régime des généraux de Saïgon qui n'a apporté au peuple que chômage et misère et ne lui offre en exemple que la corruption et les pires déchéances ! On imagine aisément, à voir aujourd'hui la magnifique résistance de la R.D.V., ce que son régime aurait pu apporter au peuple vietnamien en 27 ans de paix ! C'est ça aussi qui explique l'extraordinaire capital d'admiration qui s'est manifesté en cet anniversaire dans le monde entier et la reconnaissance des peuples à ce peuple exemplaire. Admiration et reconnaissance qui doivent se traduire par une manifestation de toutes les formes de la solidarité afin de hâter la fin de ses souffrances et lui assurer la paix dans l'indépendance.

#### SOLIDARITE VIETNAM

La Fédération C.G.T. du Sous-Sol annonce que, entre la fin juillet et le début de septembre, le total des sommes collectées pour le Vietnam est passé de 5 à plus de 6 millions d'anciens francs.

Rappelons que les sommes collectées doivent être adressées à la C.G.T., C.C.P. 62 84 Paris, compte Solidarité Vietnam.

## CHILI :

### LA PREMIERE RIPOSTE DES TRAVAILLEURS

Plusieurs dizaines de milliers de personnes, où se trouvaient fraternellement mêlés le mineur descendu de la Cordillère des Andes, l'ouvrier agricole venu du Sud, l'ouvrier travaillant et habitant l'agglomération, ont manifesté le 4 septembre, dans la capitale chilienne.

Le même jour, selon l'agence Reuter, le pays entier était paralysé par la grève : usines, bureaux, chantiers, magasins, puits de mine, tout était arrêté.

C'est à l'appel de la Centrale Unique des Travailleurs (la C.U.T.) qu'a eu lieu ce mouvement. Il avait pour but d'apporter une première riposte des travailleurs aux menées séditionnelles de la réaction.

Celle-ci, en effet, n'a pas pris son parti de la victoire aux élections présidentielles, il y a deux ans, de l'Unité Populaire. Le programme hardi de réformes déjà mises en chantier, depuis les augmentations de salaires considérables jusqu'à la nationalisation des mines de cuivre détenues auparavant par les monopoles yankees, en passant par la réforme agraire, la construction de logements, les me-

sures sociales diverses, ont déchaîné toutes les forces rétrogrades du pays et de l'extérieur.

Exploitant les difficultés économiques dont sont responsables les gouvernements antérieurs, la droite fait tout ce qu'elle peut pour créer un climat de disette et d'insécurité, pour organiser le chaos.

Elle est même maintenant passée à l'attentat ouvert : meurtre de quatre ouvriers agricoles et d'un policier, attaques contre des ministres, opérations de commando dans les rues.

On ne répétera jamais assez que les éléments de « l'ultra-gauche » (les « gauchistes » de là-bas) lui apportent une aide considérable dans la mesure où leurs provocations contribuent à l'aggravation du climat d'insécurité dont elle a besoin pour tenter de discréditer le gouvernement auprès d'une partie de l'opinion.

Mais les manifestations du 4 septembre semblent montrer que les travailleurs ne l'entendent pas de cette oreille. S'opposer par tous les moyens au fascisme et à la réaction, ils y paraissent décidés ; mais en évitant de tomber dans l'aventurisme et la provocation qui, finalement, feraient

## PROCÈS

Le Bureau confédéral de la C.G.T. a vivement déploré les procès de nature politique en Tchécoslovaquie. Le communiqué a réaffirmé conjointement son soutien aux travailleurs tchécoslovaques et condamné les spéculations auxquelles se livrent à propos des procès les pires ennemis des travailleurs et de la liberté.

LA TRIBUNE

DU منبر الخدام الجزائري  
TRAVAILLEUR ALGERIEN

213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>ème</sup>)  
BOTZaris 86.50

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimerie Lensoise - LENS  
Directeur de la Publication :  
Serge CAPPE.

Commission paritaire N° 276 D 73